

## **Communiqué pour les travaux au chemin de la Colline**

Pour assurer la qualité de ses réseaux, Yverdon-les-Bains Énergies réalisera prochainement des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'électricité au chemin de la Colline.

**Les travaux se dérouleront du 4 mai à décembre 2026, sous réserve d'éventuels imprévus.**

### **Organisation et implications du chantier :**

- Les travaux de génie civil seront effectués en plusieurs étapes, selon les plans annexés, du lundi au vendredi, entre 07h00 et 17h00.
- L'usage des places de parc sur le domaine public sera limité au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Les accès aux garages et aux habitations seront garantis, mais pourraient être momentanément perturbés en fonction des travaux.
- La gestion du trafic sera adaptée durant les travaux. Merci de vous conformer à la signalisation en vigueur.
- Durant les travaux, des points de collecte STRID seront installés. Merci d'y déposer vos déchets ménagers

Pour toute question sur le déroulement des travaux, vous pouvez prendre contact avec Yverdon-les-Bains Énergies, par téléphone au 024 423 65 55 ou par e-mail à [se@yverdon-les-bains.ch](mailto:se@yverdon-les-bains.ch).

Yverdon-les-Bains Énergies remercie chaleureusement les riverains et la population pour leur patience et leur compréhension face aux perturbations occasionnées.

## Chemin de la Colline - Renouvellement des réseaux SEY

Du 04 mai à fin mai 2026



1:1000

Emprise des travaux  
Points de collecte STRID

Sens de circulation des véhicules

Date: 30.03.2026

## Chemin de la Colline - Renouvellement des réseaux SEY

Début juin à mi-août 2026



1:1000

Emprise des travaux  
Points de collecte STRID

Sens de circulation, le chemin de la Colline est mis en sens unique du bas vers le haut

Date: 30.03.2026



1:1000

Emprise des travaux  
Points de collecte STRID

Sens de circulation des véhicules

Date: 30.03.2026



1:1000

Emprise des travaux  
Points de collecte STRID

Sens de circulation, le chemin de la Colline est mis en sens unique du bas vers le haut

Des places de parc seront aménagées pour les propriétés dont l'accès aux places de stationnement est bloqué par les travaux.

Date: 30.03.2026